



## Probleme d attente de propriétaires

Par **leing**, le **28/04/2008** à **20:07**

BONJOUR

Je suis propriétaire bailleur situé rdc dans un immeuble de 2 étages  
il n y a pas de syndic et nous avons un problème de degats des eaux sur la colonne d  
evacuation des eaux usées.

Je possède une assurance immeuble multi risque avec la voisine du dessus mais le  
popriétaire du dernier étage ne possède pas d assurance immeuble  
moi en tant que propriétaire depuis peu je ne peux pas louer mon appartement entièrement  
renové depuis 6 mois car la fuite sort dans mon appartement causés par mes 2 voisins du  
dessus.

J ai fait intervenir mon expert assurance qui ne prendrait pas en compte ce degat " partie  
commune " mais tous ce qui est dégat occasionnés.

Donc je me suis fais faire des devis de réparation de cette colonne je les ai adressés a mes  
chers voisins mais aucune manifestations de leur parts.

A ce jour cela fait 6 mois que je paie mon credit pour cette investissement  
qui n est pas rentable

Quelle procédure dois je appliquer vis a vis de mes voisins pour un appartement qui ne peut  
etre loué ?

Je vous remercie d avance de vos suggestions.

Par **Erwan**, le **28/04/2008** à **22:15**

Bjr,

vous pouvez faire constater le sinistre et ses conséquences par huissier. Puis mettre en demeure les voisins de réparer ou de contribuer aux réparations.

S'ils ne le font pas, saisissez le Tribunal d'instance du lieu de situation de l'immeuble pour leur demander une contribution aux charges communes.

Je me demande pourquoi votre assurance multi-risques immeuble ne prend pas en compte les sinistres survenus aux parties communes, puisque vous être propriétaire de l'appartement mais aussi d'un tantième (poucentage) de parties communes.

Certes, il ne prendra pas en compte les réparations de la colonne, mais seulement le dommage causé par sa rupture ou sa fuite.